



Retraites et points arrco

Par **Limon1**, le **02/11/2022** à **19:00**

Bonjour à la retraite depuis 6 ans je viens de voir une anomalie au niveau points arrco, j'ai travaillé de très longues années avec mon beau frère, meme patron, meme usine, j'ai toujours gagné un peu plus que lui vu que j'avais un poste plus professionnel (électromécanicien) , or à ma grande surprise je viens de voir 6 ans après qu'il a toujours eu plus des points alors que son salaire est inférieur au mien
sà vâ jusqu'à 56 points par an multiplie par toutes ses années vous devinez la différence !
Comment est-ce possible et est-ce que j'ai recours, je peux demander une révision ? Qui aller voir? Merci à vous

Par **P.M.**, le **02/11/2022** à **20:42**

Bonjour,

Il faudrait que vous disposiez de justificatifs permettant l'attribution de points en demandant la révision à la caisse de retraite complémentaire...

Par **Limon1**, le **03/11/2022** à **12:21**

6 ans après je peux toujours faire recours ?
Mais question points sà se passe avec arrco et non la CNAV je suppose ?

Par **Marck.ESP**, le **03/11/2022** à **12:33**

Bonjour

Cet article intéressant

[https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites/PortailInformationnel/home/ma-retraite-au-quotidien/mes-paiements-retraite-1/paiements-retraite/revision-et-recours.](https://www.info-retraite.fr/portail-info/sites/PortailInformationnel/home/ma-retraite-au-quotidien/mes-paiements-retraite-1/paiements-retraite/revision-et-recours)

Vous pouvez demander la révision de votre retraite dans un délai d'1 an s'il s'agit d'une erreur de droit,

ou à tout moment s'il s'agit d'une erreur matérielle.

Toute décision de votre régime de retraite (SRE, CNRACL, FSPOEIE ou RAFF) peut faire l'objet d'un recours gracieux devant ce régime ou d'un recours contentieux devant la justice administrative.

Par **P.M.**, le **03/11/2022** à **13:15**

Bonjour,

Ce dossier concerne essentiellement la retraite de base mais pas la retraite complémentaire...

Le mieux me semble effectivement de contacter l'ARRCO...

Par **Limon1**, le **03/11/2022** à **15:04**

J'ai contacté ARRCO j'ai expliqué mon souci, ils m'ont conseillé de contester, mais par contre ils ne veulent pas la moindre comparaison d'un tel que gagne plus ou un tel que à plus de points que l'autre, or moi ne sachant pas calculer les points retraite la seule et unique base que j'ai de cette anomalie c'est les fiches de salaire de mon beau-frère et les miennes L'idéal avant de contester se serait de voir quelqu'un que c'est faire se calcul, mais qui? Une association ? Un organisme ?

Par **P.M.**, le **03/11/2022** à **16:09**

Bien sûr que ce n'est pas un argument de demander de comparer avec une autre personne...

Chaque année est publiée la valeur du point en fonction du salaire...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Limon1**, le **07/11/2022** à **19:19**

Bonjour à tous

Comme je vous ai dit au debout pratiquement toute ma carrière j'ai eu un salaire plus élevé que mon beau-frère (mon poste était plus valorisant) bizarrement il à toujours eu plus de points

Or on vient de comparer nous fiches de paye et bien sûr mes cotisations retraite ainsi que la part patronale sont plus élevés, c'est donc une preuve qu'il à une anomalie, et sà pratiquement toute la carrière, se que fait beaucoup des points

Comment je dois agir, qui voir ? (sans mettre mon beau-frère en avant bien sûr)

Par **P.M.**, le **07/11/2022** à **20:47**

Bonjour,

C'est étrange que si vous avez davantage cotisé sur des salaires plus élevés dans la même entreprise pour un statut identique, vous ayez moins de point sur les mêmes années, il devrait y avoir une explication...

Tout ce que vous pouvez faire c'est vérifier s'il vous avez été rempli dans vos droits...

Par **Limon1**, le **07/11/2022** à **22:51**

(Tout ce que vous pouvez faire c'est vérifier s'il vous avez été rempli dans vos droits...
c'est à dire?

Par **Limon1**, le **08/11/2022** à **07:46**

Je pose la question

Sachant le brut de mes salaires toute au long de ma carrière , en apprenant bien les formes de calcul Arrco pour obtenir les points

J'arriverai à savoir à peu près le nombre des points ?? Ou c'est vrai très très compliqué ?

Par **P.M.**, le **08/11/2022** à **07:50**

Bonjour,

C'est année par année que vous devez calculer le nombre de points auxquels vous avez droit en fonction des salaires bruts cotisés et de l'indice correspondant...

Par **Limon1**, le **08/11/2022** à **08:08**

Je vais faire mon possible avant réclamation,

Je pense que grâce à internet on apprend beaucoup et compris se fameux indice

Je vais tenter ou moins que je trouve une association ou médiateur

Par **P.M.**, le **08/11/2022** à **08:43**

Vous pourriez vous rapprocher d'une organisation syndicale des retraités...

Par **Limon1**, le **08/11/2022** à **08:51**

Justement

J'ai déjà fait une recherche sur le net , mais j'ai rien vu à se sujet

Si vous avez un indice à me donner dans le département Essonne (91) ou environs , je vous serais très reconnaissant

Par **P.M.**, le **08/11/2022** à **08:58**

En tapant sur votre moteur de recher internet "organisation syndicale des retraités" vous devriez avoir des possibilités de contact...

Par **Limon1**, le **08/11/2022** à **09:14**

Merci bien à vous

Par **Marck.ESP**, le **08/11/2022** à **09:28**

[quote]

Je vais tenter ou moins que je trouve une association ou médiateur

[/quote]

A toute fin utile.

<https://www.agirc-arrco.fr/contacts/que-souhaitez-vous-faire/faire-appel-au-mediateur/>